

Fin d'année en forme de casse-tête

Les décisions gouvernementales pour cette fin d'année comportent encore beaucoup trop de flou et d'incertitudes. Ainsi les lycées passent tous en demi-jauge. Le ministère a rappelé que la demi-jauge s'appréciait à l'échelle d'un établissement et non pas d'une classe, ce qui ouvre la porte à des organisations très différentes d'un lycée à l'autre. L'esprit est simple : il s'agit de lutter contre la propagation de la pandémie. Trop de chefs d'établissements font fi de cette remarque de bon sens et accueillent des classes entières au détriment de la santé de tou-tes. Quant aux examens finaux, nous n'avons pas fini d'attendre des ordres et des contre-ordres.....

A suivre et bon courage.....

Le Bureau Régional CGT-EP

INFOS ÉCOLES / COLLÈGES

DIWAN DANS LE 44

LES ÉCOLES DIWAN SONT ASSOCIATIVES, LAÏQUES, GRATUITES ET OUVERTES À TOUS.

Le breton est la langue de l'enseignement mais également la langue de la vie des établissements. Diwan utilise l'apprentissage du breton par immersion. La première école a été ouverte en 1977.

Il y a 2 lycées (un à Vannes et le deuxième à Carhaix), 6 collèges (un dans le Morbihan, 3 dans le Finistère, un dans les Côtes d'Armor et un en Loire-Atlantique), et 48 écoles primaires réparties sur les 5 départements.

DIWAN EN LOIRE-ATLANTIQUE

- Une école à **Savenay** créée depuis plus de 10 ans.
- Une école à **Guérande**. Les locaux appartiennent à l'amicale laïque et ont été rénovés par la municipalité.
- L'école de **Saint-Herblain** a ouvert en 2016.
- L'école Diwan de **Saint-Nazaire**. La mairie participe au financement des atsem depuis 2017.
- L'école de **Nantes Ouest** a été créée en 1987. La municipalité entretient les locaux.
- L'école de **Nantes Sud** existe depuis 2012.
- L'école de **Notre Dame des Landes** va ouvrir à la rentrée prochaine.
- Le **collège de Saint Herblain** a ouvert en 2009. L'établissement fonctionne avec un internat.

Les écoles dépendent de la bonne volonté des conseils municipaux. Et ce n'est pas toujours facile. **Les établissements sont sous contrat avec l'Éducation nationale** : ses enseignants, payés par l'État, suivent les programmes officiels établis par le ministère et sont inspectés comme leurs homologues de l'enseignement public.

Il existe deux syndicats à Diwan: la cfdt et la cgt.

La cgt progresse. Elle a obtenu une réévaluation des salaires et des améliorations des conditions de travail.

ÉLECTIONS TPE (TRÈS PETITES ENTREPRISES)

EXCELLENTS RÉSULTATS DE LA CGT

LA CGT est première sur le plan interprofessionnel **au niveau national**. Elle conforte sa position en obtenant **26,31% des voix**, loin devant la CFDT, en seconde position, presque 10 points derrière. On peut noter une participation insuffisante (5,44%) : le gouvernement en porte toute la responsabilité.

Elle arrive en seconde position dans l'enseignement privé sous contrat. En effet, les personnels Ogec, de droit privé, travaillant dans des « boîtes » de moins de 11 salarié-es, en gros les petites écoles maternelles et primaires, étaient appelés à voter. La CGT obtient **25%**, juste derrière le SPELC (26,64%). Viennent ensuite la CFDT (16,81%), la CFTC (15,17%), l'UNSA (5,52%) et FO (4,74%), la CGC (1,29%), le Sundep Solidaires (1,21%).

Pour les Pays de la Loire, les résultats sont aussi en faveur de la CGT. Avec **32,38 %** nous arrivons en tête loin devant la CFTC (24,28%), la CFDT (17,61%), le SPELC (13,80%), FO (6,19%), l'UNSA (4,28%) et Sundep Solidaires (0,47%).

Merci aux personnels OGEc qui ont choisi la CGT ! Cela va servir. Malgré les injonctions du Conseil d'État, la FNOGEC, entraînant derrière elle comme d'habitude la CFDT, le SPELC et la CFTC, ne reconnaît pas la représentativité de la CGT et met en place des réunions sans notre organisation dans lesquelles elle attaque une fois de plus les maigres avantages des personnels OGEc. **Ce résultat des TPE devrait les amener à réfléchir.** Les salarié-es ne sont pas dupes et savent sur qui compter : la CGT.

INFOS AGRICOLE

HARCÈLEMENT, DÉPRESSION, BURN OUT, LICENCIEMENT NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !



La direction a enclenché le processus de licenciement. Seul.e, un.e salarié.e de droit privé se retrouve vite dans un rapport « dominant – dominé.e » qui lui laisse peu de chance.

Trop souvent, les salarié-es, et notamment les salarié-es de droit privé, ne connaissent pas suffisamment leurs droits et subissent des relations qu'ils/elles ne devraient pas connaître, entraînant une situation intenable qui se termine par des atteintes en terme de santé et le licenciement. C'est arrivé dans un établissement agricole du 44.

Une personne s'est retrouvée avec une nouvelle responsable des ressources humaines qui a remis en cause des années de pratiques professionnelles et une rémunération « jugée trop élevée ». La direction alertée a laissé faire. Il en a résulté un harcèlement systématique qui a entraîné une dépression très forte de la collègue.

Un syndicat, cela sert à être aux côtés de celle ou de celui qui subit. Le dossier présenté devant la médecine du travail a été reconnu comme une maladie professionnelle. L'inspection du travail a dans un premier temps refusé le licenciement. Le Président de l'association et le directeur ont été obligés de rentrer dans les règles : ils sont responsables des risques RPS dans les établissements qu'ils dirigent. Ils ont dû passer par un calendrier qui respecte les droits de la salariée.

Ne restez pas seul.e !

Appuyez-vous sur une équipe régionale et une équipe nationale. Syndiquez-vous. Rejoignez la CGT Enseignement privé.

INFOS CPF



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF permet de solliciter toute action de formation, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Priorité est donnée aux demandes d'utilisation du CPF visant à :

- Prévenir des situations d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- Valider des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification ;
- Se préparer aux examens et concours ;
- Se reconverter professionnellement.

“ Un syndicat,
ce doit être un Plus !
Au service des salarié-es ! ”

Les formations qui pourraient entrer dans le cadre du CPF sont prises en charge par Formiris sur la ligne budgétaire dédiée au CPF par Formiris dans la limite de l'enveloppe annuelle régionale et selon les modalités décrites dans l'arrêté du 21 novembre 2018. Les formations se déroulent prioritairement hors temps scolaire en raison des nécessités de service et des difficultés de remplacement.

La DEP (Division de l'Enseignement Privé) de Nantes transmet le dossier CPF à Formiris après validation par ses soins de la demande de l'enseignant et accord du Chef d'établissement.

(L'agent qui, sans motif valable, a participé à moins de 90 % des heures d'enseignement prévues par la formation suivie au titre du compte personnel de formation est tenu de rembourser les frais engagés par l'administration).

Contactez nous.

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 47 10 58 68**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr>

>  <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>